

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CENTRE COMMUNAL DE
L'ACTION SOCIALE DE
VERNOUILLET



OBJET :
CCAS-2023-C17

**Convention de bénévolat
pour l'épicerie Sociale**

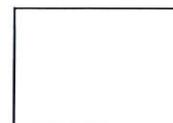
**Date de la
convocation**

05 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
028-262800352-20231212-CCAS2023C17-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Publié le : 18/12/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DOUZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO :

Etaient Présents :

M. STEPHO ; MME LUCAS ; MME VIGNY ; M. RICHARD ;
MME VISERY ; MME BAMBOTE WANTONTWA ; M. SCOUARNEC ;
MME PIAUPHREIX ; M. SIADOUA ;

Excusés :

M. TRAPATEAU ; MME MERABTI ; M. AHSAINÉ ; MME QUÉRITÉ ; MME HASSANPOUR ;

Absents non excusés :

MME BOUADLA-ABDI ; MME AHIZOUN ; MME LAURET-MOUHOUBI ;

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9

Mme Catherine LUCAS a été élue secrétaire.

Monsieur Damien STEPHO, Président du CCAS indique qu'une convention de bénévolat est nécessaire pour l'épicerie sociale. Elle permettra de fixer les modalités et les conditions d'accueil des bénévoles au sein de l'épicerie sociale Pass'âges Vauvettes située au 4 avenue François Mitterrand 28500 VERNOUILLET.

Le Conseil d'administration

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président ou la Vice-présidente à signer tout document s'y rapportant.

Le Président

Damien STEPHO

Monsieur le Maire, Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage